

**SPORT
ÉDUCATION
FIERTÉ**

**RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
NATATION
SAISON 2018-2019**

IRSEQ[®]
MONTRÉAL

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal, les règlements généraux du RSEQ provincial et les règlements reconnus par la Fédération de natation du Québec (FNQ).

2. CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Date de naissance
Benjamin	du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006*
Cadet	du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Juvenile	du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002**

* nageur né après le 30 septembre 2006, mais étant en secondaire 1 accepté (6^e pour CIMF)

** nageur né avant le 1^{er} juillet 2000, mais classé TED accepté, mais hors-concours

Éligibilité des athlètes

Division 2 : Nageurs AAA de la Fédération de Natation du Québec (F.N.Q.) et nageurs élites du RSEQ Montréal (temps de qualification établis selon charte du RSEQ Montréal). Voir annexe.

Division 3 : Nageurs locaux.

Un nageur de division 3 qui réussira, au cours des compétitions préliminaires de la saison, **deux** temps de qualification de division 2, dans 2 épreuves différentes, devra évoluer dans la division 2 pour le reste de la saison en cours, incluant le championnat régional. **Il est de la responsabilité de l'école d'effectuer la vérification des temps de ses nageurs et de les inscrire dans la division appropriée.**

3. INSCRIPTION DES ATHLÈTES

- 3.1. L'inscription doit se faire via S1, selon les modalités et délais prescrits dans le cahier d'organisation de chacune des compétitions. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après les délais prévus dans chacun des cahiers d'organisation.
- 3.2. Toute fausse déclaration pourrait entraîner la suspension de votre équipe.
- 3.3. Chaque athlète pourra participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles.
- 3.4. Les inscriptions sans temps de référence seront considérées comme des inscriptions hors-concours.

4. FORFAITS

Une fois la date limite d'inscription passée, les écoles ont droit de retirer de la compétition des nageurs jusqu'à la réunion des entraîneurs précédant la compétition. Ils devront remplir le formulaire fourni à cet effet.

5. SURCLASSEMENT

Aucun surclassement ne sera accepté à l'exception des épreuves de relais.

6. ENCADREMENT

6.1. Quel que soit la discipline sportive ou le lieu de pratique, la délégation d'une école à une activité régie par le RSEQ Montréal doit obligatoirement être accompagnée et encadrée par un adulte, âgé d'au moins 18 ans, mandaté par la direction de l'école (entraîneur ou responsable dûment identifié sur le formulaire d'inscription). Ces personnes sont responsables de l'encadrement général des élèves avant, pendant et après les épreuves sportives concernées; cet encadrement vise notamment le respect des règles internes de fonctionnement des divers lieux de pratique utilisés, ainsi que des règles normales d'éthique sportive.

6.2. La responsabilité d'encadrement général des élèves comprend aussi celle des élèves partisans qui peuvent éventuellement accompagner la délégation de l'école lors d'une sortie.

7. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Toutes les épreuves seront à section chronométrée — S.C. Un regroupement de nageurs du même calibre sera possible advenant un petit nombre de participants pour une épreuve en particulier, et ce, indépendamment de la catégorie ou du sexe des nageurs ainsi regroupés.

8. DISQUALIFICATIONS / AVERTISSEMENTS

Dans l'optique que les nageurs de division 3 sont en apprentissage et souvent à leurs premières compétitions, ils auront droit à des avertissements à toutes les compétitions jusqu'au 1^{er} janvier exclusivement au lieu de recevoir directement une disqualification. Une liste sera complétée à chaque compétition pour tenir le compte des disqualifications.

Durant la saison régulière, les équipes sont mises au courant des disqualifications sur réception des résultats après la rencontre, donc aucune contestation n'est possible. Lors du championnat régional, les disqualifications sont annoncées au fur et à mesure, pourvu que la compétition ne soit pas retardée indûment. Les entraîneurs peuvent demander plus de détails au Juge-Arbitre en fonction et sa décision est FINALE et SANS APPEL.

9. POINTAGE

Pour chacune des quatre (4) compétitions préliminaires et des épreuves et ce, dans chaque catégorie, il y aura un pointage pour déterminer le classement par école. En division 2 et 3, les huit (8) premières positions de chaque épreuve mériteront respectivement les points suivants :

RANG	1	2	3	4	5	6	7	8
POINTAGE	9	7	6	5	4	3	2	1

10. DÉLAIS

Tout athlète qui n'est pas sur les lieux de son épreuve lors de l'appel de l'arbitre ne pourra pas y participer. Les athlètes doivent être prêts quinze (15) minutes avant leurs épreuves. *S.V.P., bien vouloir informer vos athlètes de cette procédure.*

11. RÉCOMPENSES

11.1. Une bannière sera remise pour chacune des catégories dans chaque division par sexe. La remise sera effectuée selon le pointage cumulatif des compétitions préliminaires pour les 3 catégories suivantes : benjamin, cadet et juvénile lors du championnat régional.

11.2. Médailles d'or, d'argent et de bronze aux trois (3) premières positions de chaque épreuve individuelle lors du championnat régional. Seuls les 6 meilleurs temps de chaque nage, de chaque division, de chaque catégorie et de chaque sexe seront invités à participer au championnat régional. Les nageurs devront avoir participé à un minimum de deux (2) compétitions préliminaires de la saison en cours pour être éligibles au championnat régional.

La remise des médailles se fera lors d'une soirée protocolaire, qui se tiendra immédiatement après la tenue du championnat régional de la saison.

12. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Les nageurs de division 2 ayant participé au championnat régional ont accès au championnat provincial en priorité. Les places restantes suite à la sélection des nageurs D2 seront ensuite offertes aux nageurs de D3 ayant les meilleurs résultats lors du championnat régional. Les nageurs AAA sont maintenant admis. La délégation est composée d'un maximum de 54 nageurs, doit de 9 nageurs par catégorie d'âge, par sexe.

13. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

13.1. Chronomètres

Chaque école sera responsable d'identifier, avant le début de la saison, trois (3) chronomètres pour la saison. Les chronomètres peuvent être des élèves de l'école ou des adultes ou parents-accompagnateurs. Les chronomètres seront formés avant la première compétition par un des juges-arbitres de la FNQ présents à nos compétitions. Un guide de formation sera également remis aux écoles afin que les chronomètres puissent se pratiquer auprès de leur équipe lors des entraînements.

Si un ou des chronomètres ne peuvent se présenter lors d'une des rencontres prévues au calendrier, le responsable des sports devra en informer le RSEQ Montréal le plus rapidement possible.

13.2. L'école hôte d'une compétition devra prévoir, au niveau bénévole :

- Deux (2) sauveteurs qualifiés
- Une personne responsable de la journée (collations, bénévoles, installations, etc.)

Une école recevant une compétition se verra remettre la somme de 100,00 \$.

13.3. Le RSEQ Montréal devra prévoir un minimum de deux (2) juges de nages certifiés par la F.N.Q.

13.4. Informations techniques 2018-2019

ÉPREUVES	Compétition 1	Compétition 2	Compétition 3	Compétition 4	Championnat
50 m libre	X	X	X	X	X
50 m dos	X	X			X
50 m brasse	X		X	X	X
50 m papillon		X	X	X	X
100 m libre	X	X	X	X	X
100 m dos	X		X	X	X
100 m brasse	X			X	X
100 m papillon (D2)			X	X	X
100 m QNI	X	X			X
Relais 4 X 50 m libre*			X	X	X

*Cette épreuve se déroule sous forme amicale et n'est pas récompensée au pointage cumulatif. La composition des relais pourra se faire sur place la journée même par les écoles souhaitant y participer. Cette épreuve ne se déroulera que si l'horaire peut le permettre.

Compétition régionale division 2	Compétition régionale division 3
50 m libre	50 m libre
50 m papillon	50 m papillon
100 m brasse	50 m dos
50 m dos	50 m brasse
100 m QNI	100 m dos
100 m libre	100 m QNI
50 m brasse	100 m libre
100 m dos	100 m brasse
100 m papillon	

ANNEXE

Charte de temps division 2

Nages (en mètres)	Benjamin		Cadet		Juvénile	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
50 libre	36.37	36.22	34.76	33.46	33.99	32.32
100 libre	1:24.33	1:19.41	1:17.57	1:16.11	1:19.63	1:13.82
50 dos	43.31	42.41	40.59	39.59	39.54	38.82
100 dos	1:32.20	1:29.43	1:29.09	1:26.69	1:25.55	1:23.13
50 brasse	48.60	46.83	46.06	42.07	44.76	40.84
100 brasse	1:49.07	1:43.85	1:40.40	1:35.55	1:37.84	1:30.54
50 papillon	45.12	42.01	41.44	38.30	39.96	37.28
100 qni	1:36.09	1:32.00	1:31.03	1:26.50	1:27.93	1:24.50